

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fehmi LAOURINE et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2018

		(Montants exprimés en dinars)	
	Notes	31-déc. 2018	31-déc. 2017
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès des banques	3	1 290 964	1 658 200
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	903 385 802	890 988 421
Acheteurs factorés	5	145 710 577	141 623 535
Portefeuille titre commercial	6	235 307	255 278
Portefeuille d'investissements	7	61 160 657	66 558 867
Valeurs Immobilisés	8	12 911 872	11 610 844
Autres actifs	9	15 544 894	22 646 618
TOTAL DES ACTIFS		1 140 240 073	1 135 341 763
PASSIFS			
Concours bancaires	10	30 245 801	23 897 500
Emprunts et dettes rattachées	11	817 207 196	790 673 650
Dettes envers la clientèle	12	19 486 580	19 472 950
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	49 916 573	40 872 774
Fournisseurs et comptes rattachés	13	54 134 362	94 124 927
Autres passifs	14	21 474 096	19 980 331
TOTAL DES PASSIFS		992 464 608	989 022 132
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves		53 030 190	60 030 190
Résultats reportés		39 289 441	27 648 394
Résultat de la période		10 455 834	13 641 046
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	147 775 465	146 319 630
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 140 240 073	1 135 341 763

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2018

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
ENGAGEMENTS DONNES	113 728 141	121 538 273
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	16 173 520	33 212 951
Engagements données en faveur des banques	71 250 000	70 500 000
Engagements sur autres titres	202 800	644 039
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	26 101 821	17 181 283
ENGAGEMENTS RECUE	174 869 647	171 190 502
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	11 883 893	8 335 294
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	144 240 199	144 753 422
Garanties et engagements de financement reçu des banques	13 468 314	13 726 690
Autres garanties reçues	4 937 193	4 035 048
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	26 494 659	20 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	26 494 659	20 000 000

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	91 473 327	75 997 327
Revenu du factoring	17	18 427 444	15 449 650
Intérêts et charges assimilés	19	(72 049 442)	(52 376 025)
Commissions encourues	20	(166 294)	(252 647)
Produits des placements	21	11 760 186	5 233 075
Autres Produits d'exploitations	18	2 709 372	2 110 399
Produit net		52 154 593	46 161 779
Charges de personnel	22	(15 264 544)	(14 783 785)
Autres charges d'exploitation	23	(7 131 701)	(7 215 379)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 767 059)	(1 699 952)
Total des charges d'exploitation		(24 163 304)	(23 699 116)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		27 991 289	22 462 663
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(5 377 941)	(2 224 215)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(3 471 309)	123 799
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(3 486 204)	(768 186)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 655 835	19 594 062
Autres gains ordinaires	28	397 067	574 664
Autres pertes ordinaires	29	(16 851)	(386 745)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		16 036 051	19 781 980
Reprises sur provisions pour impôt différé		184 593	184 593
Impôt sur les bénéfices	30	(5 044 209)	(5 534 836)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		11 176 435	14 431 737
Eléments extraordinaires		(720 601)	(790 691)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 455 834	13 641 046
Résultat par action		1,162	1,516

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêté au 31 décembre 2018

(Montants exprimés en dinars)

		31-déc. 2018	31-déc. 2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	31	570 818 548	499 083 822
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(519 100 576)	(571 365 549)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	396 005 619	363 804 724
Financement des adhérents	31S	(372 091 307)	(358 470 437)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	44 836 704	173 896 929
Remboursements des crédits à court terme	33	(57 388 674)	(161 301 847)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(23 933 557)	(21 609 469)
Intérêts payés	35	(70 901 826)	(50 274 692)
Impôts et taxes payés	36	(11 526 678)	(8 603 441)
Autres flux de trésorerie	37	9 707 106	(6 204 616)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(33 574 641)	(141 044 577)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(3 091 147)	(1 368 360)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	90 807	305 274
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(2 133 810)	(6 341 732)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	3 632 849	2 636 703
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(1 501 301)	(4 768 115)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	42	(8 997 451)	(9 598 766)
Encaissements provenant des emprunts	11	618 100 448	426 018 135
Remboursements d'emprunts	11	(607 042 592)	(309 030 736)
Flux liés au financement à court terme	11	26 300 000	26 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		28 360 405	133 888 633
Variation de trésorerie		(6 715 537)	(11 924 059)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	(22 239 300)	(10 315 241)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	(28 954 837)	(22 239 300)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés	(109 962 625)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance le premier juillet 2018. La période de souscription s'étalera du 21 décembre 2018 au 21 février 2019.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social sera porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinar divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2018 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :
- - Logiciels 3 et 5 ans 20% et 33%
- - Constructions 20 ans 5%
- - Constructions sur sol d'autrui 5 ans 20%
- - Matériel de transport 5 ans 20%
- - Mobilier et matériel de bureau 10 ans 10%
- - Matériel informatique 3 ans 33%
- - Installations générales 10 ans 10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2013 à 2017 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2018. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2018}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2017}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = Engagementsgi \cdot 0 \text{ et } 1 \cdot x \cdot TMMgi \cdot FSgi \cdot TPMgi$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2.4.4 Provision additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCTV n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'examen de notre portefeuille au 31 décembre 2018 n'a pas nécessité la constitution de provision additionnelle

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2013 à 2017 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2018. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FS} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2018}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2017}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2013 – 2017 selon la formule suivante :

$$\text{TPM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$$

Il est à noter que la direction n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle.

Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques est charges à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Banques	1 271 722	1 642 811
- Caisses	19 242	15 389
<u>Total</u>	<u>1 290 964</u>	<u>1 658 200</u>

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Encours financiers	907 757 792	884 168 284
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	6 004 082	21 256 440
- Impayés	37 612 269	28 552 503
- Intérêts Constatés d'avance	(4 427 236)	(4 611 302)
<u>Total brut</u>	<u>946 946 907</u>	<u>929 365 925</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(16 408 399)	(15 184 497)
- Provisions collectives	(5 055 000)	(3 345 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(16 586 213)	(14 653 261)
- Produits réservés	(5 511 493)	(5 194 746)
<u>Total des provisions</u>	<u>(43 561 105)</u>	<u>(38 377 504)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>903 385 802</u>	<u>890 988 421</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets

Solde au 31 décembre 2017

886 895 227 703 496 869

Additions de la période

- Investissements	414 347 696	537 633 911
- Relocations	3 891 609	4 856 109

Retraits de la période

-Remboursement des créances échues	(386 956 865)	(339 027 201)
-Remboursement des créances anticipées	(18 959 289)	(14 411 199)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 096 844)	(1 491 883)
-Relocations	(2 889 157)	(3 514 062)

Provisions de La période

- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(5 543 280)	(5 087 674)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(1 710 000)	(472 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	4 319 378	4 912 357

Solde au 31 décembre 2018

892 298 475 886 895 227

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Agriculture	60 265 184	53 435 479
Bâtiments TP	137 209 827	148 597 425
Industrie		
Agro-alimentaire	60 289 506	56 830 139
Chimie	22 413 652	20 440 584
Energie	72 209	114 228
Textile	15 885 713	15 710 326
Mines	1 007 185	807 286
Autres industries	117 800 876	116 814 490
Tourisme		
Hôtellerie	1 763 755	1 608 183
Agences de voyage	7 897 954	6 822 582
Location de voiture	56 774 745	57 583 810
Autres Tourisme	13 243 100	13 755 023
Commerce et service		
Commerce	220 650 474	217 506 095
Transport	50 842 971	49 219 054
Audio-visuel	470 607	426 895
Professions libérales	55 110 262	55 247 131
Autres Services	92 063 854	90 505 994
Total	913 761 874	905 424 724

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Matériel de transport léger	380 352 206	370 064 751
Matériel de transport léger Utilitaire	60 943 741	67 289 049
Matériel de transport lourd	109 738 311	109 755 321
Matériel BTP	112 832 275	122 828 936
Equipement industriel	91 322 419	88 304 797
Equipement informatique	5 237 399	5 175 910
Autres	73 342 690	64 576 743
Sous total	833 769 041	827 995 507
Immeubles de bureaux	33 909 824	28 757 879
Immeubles industriels ou commerciaux	46 083 009	48 671 338
Total	913 761 874	905 424 724

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Paiements minimaux sur contrats actifs	1 034 401 210	1 005 731 439
A recevoir dans moins d'1an	388 977 675	363 609 382
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	626 601 351	619 453 707
A recevoir dans plus de 5 ans	18 822 184	22 668 350
Produits financiers non acquis	144 240 199	144 753 421
Encours contrats actifs (1)	890 161 011	860 978 018
Encours à recevoir dans moins d'1an	319 772 373	296 931 347
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	553 271 952	543 709 727
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	17 116 686	20 336 944
Créances en cours (2)	6 004 082	21 256 440
Créances échues (3)	3 425 702	469 700
Contrats suspendus (contentieux) (4)	14 171 079	22 720 566
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	913 761 874	905 424 724

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés : Clients ordinaires	19 671 033	12 728 865
<u>Montant brut</u>	<u>19 671 033</u>	<u>12 728 865</u>
A déduire :		
- Provisions : Clients ordinaires	(1 857 321)	(1 694 638)
- Produits réservés	(1 955 329)	(2 350 920)
<u>Montant net</u>	<u>15 858 383</u>	<u>8 683 307</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés : Clients litigieux	17 941 236	15 823 639
<u>Montant brut</u>	<u>17 941 236</u>	<u>15 823 639</u>
A déduire :		
- Provisions : Clients litigieux	(14 728 893)	(12 918 985)
- Produits réservés : Clients litigieux	(3 200 935)	(2 881 426)
<u>Montant net</u>	<u>11 408</u>	<u>23 228</u>
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	-	(2 039)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>15 869 791</u>	<u>8 704 496</u>

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2018

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	786 983 026	96 626 045	8 063 855	2 804 216	19 284 732	913 761 874
Impayés	4 443 281	12 116 966	2 001 683	1 087 815	17 961 524	37 611 269
Avances et acomptes reçus (*)	(6 848 829)	(51 408)	(21)	-	(2 867 392)	(9 767 650)
Produits à recevoir						
ENCOURS GLOBAL	784 577 478	108 691 603	10 065 517	3 892 031	34 378 864	941 605 493
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			1,06%	0,41%	3,91%	
			5,38%			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 699 365	474 155	-	-	-	16 173 520
TOTAL ENGAGEMENTS	800 276 843	109 165 758	10 065 517	3 892 031	34 378 864	957 779 013
Produits réservés	-	-	535 544	291 426	3 211 592	4 038 562
Provisions affectées sur les impayés	-	-	1 096 777	750 914	14 738 524	16 586 215
Provisions affectées sur les encours	-	-	376 975	495 082	15 517 987	16 390 044
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	2 009 296	1 537 422	33 468 103	37 014 821
ENGAGEMENTS NETS	800 276 843	109 165 758	8 056 221	2 354 609	910 761	920 764 192
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			19,96%	39,50%	89,86%	
			72,29%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31/12/2018 à 5.38% contre 4.34% à fin décembre 2017

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 31/12/2018 à 72.29% contre 82.35% à fin décembre 2017

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Comptes des acheteurs locaux	143 721 328	139 111 673
Comptes des acheteurs export	1 388 228	1 143 496
Comptes des acheteurs import	8 311 821	8 611 983
Sous total	153 421 377	148 867 152
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(6 197 937)	(5 977 462)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 510 419)	(1 263 419)
Provisions sur compte acheteurs	(2 444)	(2 736)
Montant net	145 710 577	141 623 535
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	14 397 926	14 152 855
Disponible laucaux	15 312 719	10 784 600
Financement par B.O.	12 519 000	7 989 000
Disponible export	(837 716)	(758 990)
FDG comptes en devise	212 823	93 326
Compte import	8 311 821	8 611 983
Sous total	49 916 573	40 872 774
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	103 504 804	107 994 379

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturege, sur la base de la classification arrêtée Au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	91 033 533	1 736 563	-	-	4 577 722	97 347 818
Domestique sans recours	4 101 081	-	-	-	26 475	4 127 556
Export	435 689	-	-	-	1 593 741	2 029 430
ENCOURS ENGAGEMENTS	95 570 303	1 736 563	-	-	6 197 938	103 504 804
Engagements de financement donnés	8 360 790	45 238	-	-	-	8 406 028
Engagements envers les correspondants (import)	-	-	-	-	-	-
Engagement sous forme de B.O.	12 519 000	-	-	-	-	12 519 000
Total Engagements hors bilan	20 879 790	45 238	-	-	-	20 925 028
Total Engagements par classe	116 450 093	1 781 801	-	-	6 197 938	124 429 832
Taux des engagements non performants (1)			-	-	-	
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	-	-	4 577 722	4 577 722
Provisions affectées sur les engagements sans recours	-	-	-	-	26 475	26 475
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	1 593 741	1 593 741
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	-	-	6 197 938	6 197 938
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 510 419					1 510 419
Taux de couverture des engagements non performants (2)			-	-	100,00%	
					100,00%	

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31/12/2018 à 4.99% contre 4.96% à fin décembre 2017

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 31 décembre 2018 à 100% contre 99.95% à fin décembre 2017

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
-Tunisie Sicav	24 743	13 878
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Total brut</u>	663 463	652 598
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(428 156)	(397 320)
<u>Total net</u>	235 307	255 278

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Titres de participation	44 527 411	47 509 314
Titres immobilisés	12 149 063	12 024 063
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613
<u>Montant brut</u>	65 131 087	67 987 990
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(202 800)	(240 000)
<u>Montant libéré</u>	64 928 287	67 747 990
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 624 220)	(481 666)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(707 457)
<u>Montant net</u>	61 160 657	66 558 867

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2017			
Titres de participation	47 509 314	47 269 314	240 000
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	37 200	(37 200)
- Amen Santé	96 610	96 610	-
Réduction de Capital de la période			
- STIF	(360 000)	(360 000)	-
- Taysir Microfinance	(505 663)	(505 663)	-
Cessions de la période			
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	(1 000 000)	(1 000 000)	-
- Tunisie Valeurs	(1 212 850)	(1 212 850)	-
Solde au 31 décembre 2018	44 527 411	44 324 611	202 800

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2017			
Titres immobilisés	12 024 063	12 024 063	-
Additions de la période			
- Société STEP	1 000 000	1 000 000	-
- Société SGTM	1 000 000	1 000 000	-
Cessions de la période			
- Société YASMINE	(1 000 000)	(1 000 000)	-
- Société Agricole SIDI OTHMEN	(875 000)	(875 000)	-
Solde au 31 décembre 2018	12 149 063	12 149 063	-

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2018 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,280	10 665 480			2006/2009	18,72%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		3 300 000	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597			2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
<u>Total Entreprises liées</u>				29 634 318	-	3 300 000		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	300 000	5,000	5,196	1 558 889			1991/92/96/98/2004/2012	15,00%
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
<u>Total Entreprises associées</u>				2 219 783	-	-		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	86 952	10,00	10,00	869 520			2009/2010/2013/2014/2017	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	5,51%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	202 800		2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		324 220	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
<u>Total Autres</u>				12 673 310	202 800	324 220		
Total Titres de participation				44 527 411	202 800	3 624 220		

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	84,60	564 048			2009
* Société YASMINE	75 000	10,00	10,00	750 000			2011/2013
* Société Agricole SIDI OTHMEN	11 250	100,00	100,00	1 125 000			2012/2013
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014
* Société Tazoghrane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016
* Société Briquèterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016
* Société STEP	100 000	10,00	10,00	1 000 000			2018
* Société SGTM	10 000	100,00	100,00	1 000 000			2018
				12 149 063	-	143 410	

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES
TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXRCICE CLOS LE 31DECEMBRE 2018

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Résorption	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période
Logiciels	20% et 33,33%	8 270 966	-	1 131 243	-	-	-	9 402 209	6 472 584	662 925	-	-	7 135 509	2 266 700
Logiciels en cours		75 204		548 840	-	-	-	624 044	-	-	-	-	-	624 044
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		8 346 170	0	1 680 083	0	0	0	10 026 253	6 472 584	662 925	0	0	7 135 509	2 890 744

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Cessions	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période
Terrain		2 197 319		-	-	-	-	2 197 319	-	-	-	-	-	2 197 319
Constructions	5%	6 640 252		-	-	-	-	6 640 252	2 002 721	332 011	-	-	2 334 732	4 305 520
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	1 205 071		904 907	-	210 676	-	1 899 302	284 292	248 799	132 111	-	400 980	1 498 322
Mobilier de bureau	10%	825 204		62 938	-	3 086	-	885 056	572 280	53 357	309	-	625 328	259 728
Matériel informatique	33%	1 606 089		141 626	-	-	-	1 747 715	1 282 198	155 330	-	-	1 437 528	310 187
Installations générales	10%	2 750 151		301 593	-	-	-	3 051 744	1 345 338	256 354	-	-	1 601 692	1 450 052
TOTAUX		15 254 756	-	1 411 064	-	213 762	-	16 452 058	5 517 499	1 045 851	132 420	-	6 430 930	10 021 128

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	23 600 926	-	3 091 147	-	213 762	-	26 478 311	11 990 083	1 708 776	132 420	-	13 566 439	12 911 872
-----------------------------------	-------------------	----------	------------------	----------	----------------	----------	-------------------	-------------------	------------------	----------------	----------	-------------------	-------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Frais d'émission des emprunts	1 539 294	1 805 900
- Charges à répartir	-	58 283
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	263 219	106 628
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	824 121	253 520
- Prêts au personnel	2 121 402	2 261 552
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	346 949	359 400
- Dépôts et cautionnements versés	287 956	487 220
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	93 261	98 993
- Crédit de TVA	(2)	12 286 209
- Compte courant Tunisie LLD	12 529	4 479
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- GIEFCA	-	62 882
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 457
- Autres comptes débiteurs	7 491 280	280 578
- Produits à recevoir des tiers	1 488 940	3 750 711
- Règlement égarés	13 476	13 476
- Produits d'indemnisation à recevoir	194 339	193 589
- Indemnités d'assurance crédit reçues et non encaissées	-	(2 250)
- Compte d'attente	600 902	626 685
- Charges constatées d'avance	1 356 396	1 100 693
<u>Total brut</u>	16 984 475	24 099 245
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(194 339)	(193 589)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(164 078)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(165 440)	(179 236)
<u>Total net</u>	15 544 894	22 646 618

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 31 décembre 2018
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute					Résorptions					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Addition	Résorption	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Transfert		Fin de période
Frais d'émission des emprunts	Dorée de l'emprunt	6 119 297	-	480 905	-	-	6 600 202	4 313 397	747 512	-		5 060 909	1 539 294
TOTAUX		6 119 297	0	480 905	0	0	6 600 202	4 313 397	747 512	0	0	5 060 909	1 539 294

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Banques, découverts	30 245 801	23 897 500
<u>Total</u>	<u>30 245 801</u>	<u>23 897 500</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Emprunts		
- Banques locales	227 006 536	182 602 761
- Banques étrangères	216 041 832	246 895 111
- Emprunts obligataires	267 392 500	269 885 140
- Crédit à court terme	664 960	1 722 271
- Ligne d'avance	24 505 341	36 000 000
- Certificat de depots	61 300 000	35 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>796 911 169</u>	<u>772 105 283</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 774 816	3 289 642
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 583 695	3 933 019
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	12 937 516	11 345 706
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>20 296 027</u>	<u>18 568 367</u>
<u>Total</u>	<u>817 207 196</u>	<u>790 673 650</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEE (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES						
AMEN BANK	7 132 092	140 000 000	112 109 928	35 022 164	11 666 667	23 355 497
AL BARAKA BANK	45 000 000	305 000 000	300 000 000	50 000 000	-	50 000 000
A.B.C TUNISIE 2013/3	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
ABC	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	-	11 000 000
ATTIJARI BANK	18 666 667	10 000 000	8 166 667	20 500 000	14 500 000	6 000 000
BIAT	45 845 238	10 000 000	13 309 523	42 535 715	25 226 190	17 309 525
BTK 2013	500 000	-	500 000	-	-	-
ZITOUNA BANK	4 000 000	34 000 000	36 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BH	12 500 000	10 000 000	3 500 000	19 000 000	14 000 000	5 000 000
BT 2017	8 500 000	-	2 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
CITI BANK	14 500 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000	-	14 500 000
STB 2018	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
AMEN BANK FACTO	4 793 445	3 000 000	2 333 983	5 459 462	2 866 602	2 592 860
BH FACTO	8 665 319	-	1 821 789	6 843 530	4 891 558	1 951 972
BTE FACTO	-	5 000 000	854 335	4 145 665	3 693 576	452 089
Total emprunts Banques Locales	182 602 761	552 500 000	508 096 225	227 006 536	88 844 593	138 161 943
BEI	53 535 953	-	7 570 332	45 965 621	38 799 496	7 166 125
BIRD	12 430 832	7 000 000	1 357 143	18 073 689	16 049 879	2 023 810
BERD	18 928 857	-	5 071 572	13 857 285	7 028 575	6 828 710
B.A.D 2013	4 316 533	-	849 153	3 467 380	2 618 220	849 160
SANAD	43 224 025	-	12 696 656	30 527 369	17 830 488	12 696 881
PROPARCO 2016	17 272 111	-	4 934 889	12 337 222	7 402 338	4 934 884
RESPONSABILITY	17 160 500	-	4 903 000	12 257 500	9 806 000	2 451 500
RESPONSABILITY MICRO 2017	19 215 700	-	4 270 152	14 945 548	10 675 408	4 270 140
RESPONSABILITY SICAV LUX	16 470 600	-	3 660 130	12 810 470	9 150 346	3 660 124
DEG 2017	44 340 000	-	-	44 340 000	33 255 000	11 085 000
FADES 2018	-	7 459 748	-	7 459 748	7 459 748	-
Total emprunts Banques Etrangères	246 895 111	14 459 748	45 313 027	216 041 832	160 075 498	55 966 334

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
Emprunt obligataire 2012 I	4 964 000	-	2 482 000	2 482 000	-	2 482 000
Emprunt obligataire 2012 II	6 140 000	-	4 000 000	2 140 000	1 070 000	1 070 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2013 I	13 032 000	-	6 000 000	7 032 000	3 516 000	3 516 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	12 468 000	-	4 000 000	8 468 000	4 468 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2014 I	17 404 000	-	6 000 000	11 404 000	5 404 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2014 II	19 240 000	-	6 000 000	13 240 000	7 240 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2015 I	28 814 480	-	6 000 000	22 814 480	16 814 480	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	18 770 000	-	4 000 000	14 770 000	10 770 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2015 II	27 772 800	-	2 227 200	25 545 600	19 545 600	6 000 000
Emprunt obligataire 2016 I	28 369 860	-	1 630 140	26 739 720	20 739 720	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	20 000 000	-	780 000	19 220 000	18 440 000	780 000
Emprunt obligataire 2017 I	37 000 000	-	3 514 000	33 486 000	29 972 000	3 514 000
Emprunt obligataire 2017 II	22 910 000	7 090 000	-	30 000 000	27 832 080	2 167 920
Emprunt obligataire 2018 I	-	23 608 700	-	23 608 700	21 367 960	2 240 740
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB 2018	-	20 442 000	-	20 442 000	20 442 000	-
Emprunt obligataire 2014 - FACTO	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	269 885 140	51 140 700	53 633 340	267 392 500	210 621 840	56 770 660
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS	31 500 000	371 500 000	342 000 000	61 000 000	-	61 000 000
CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	3 500 000	4 100 000	7 300 000	300 000	-	300 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	35 000 000	375 600 000	349 300 000	61 300 000	-	61 300 000
TOTAL GENERAL	734 383 012	993 700 448	956 342 592	771 740 868	459 541 931	312 198 937

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Avances et acomptes reçus des clients	9 767 650	11 214 925
- Dépôts et cautionnements reçus	9 718 930	8 258 025
<u>Total</u>	<u>19 486 580</u>	<u>19 472 950</u>

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
<u><i>Fournisseurs d'exploitation</i></u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 433 799	306 457
- Factures non parvenues	859 914	978 544
<u>Sous total</u>	<u>2 293 713</u>	<u>1 285 001</u>
<u><i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i></u>		
- Factures d'achats	2 456 795	17 013 338
- Effets à payer	48 782 723	75 227 319
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	193 568	277 872
- Retenues de garantie	407 563	321 397
<u>Sous total</u>	<u>51 840 649</u>	<u>92 839 926</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>54 134 362</u>	<u>94 124 927</u>

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Personnel, remunerations dues	30 590	11 269
- Personnel, provisions pour congés payés	938 928	938 752
- Personnel, autres charges à payer	1 182 280	1 392 001
- Etat, retenues sur salaires	260 972	262 460
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	494 088	1 167 976
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	72 932	57 616
- Etat, impôts sur les bénéfices	806 993	2 137 381
- Etat, TVA à payer	3 596 145	69 065
- Etat, autres impôts et taxes à payer	131 885	134 394
- Actionnaires, dividendes à payer	25 391	22 842
- Avances sur titres immobilisés	700 000	1 155 000
- C.N.S.S	813 080	676 846
- Autres comptes créditeurs	2 367 759	2 249 230
- Compte d'attente autres passifs	29 161	161 435
- Compte Courant Stif	99 122	1 148 572
- Diverses charges à payer	841 609	2 732 674
- Produits constatés d'avance	291 171	106 236
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	553 814	738 407
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	579 235	659 235
- Autres provisions pour risques	7 658 941	4 158 940
<u>Total</u>	<u>21 474 096</u>	<u>19 980 331</u>

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Capital social	(A) 45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B) 4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	15 532 184	15 457 184
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 18 350 212	25 425 212
- Boni de fusion	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés	39 289 441	27 648 394
Total des capitaux propres avant résultat de la période	137 319 631	132 678 584
Résultat de la période	10 455 834	13 641 046
Total des capitaux propres avant affectation	147 775 465	146 319 630
Résultat par action:		
Résultat de la période (1)	10 455 834	13 641 046
Nombre d'actions (2)	9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) 1,162	1,516

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

le capital social s'élève au 30 juin 2017 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2018

(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	33 175 212	4 500 000	990 155	-	14 154 858	3 776 843	17 013 820	12 626 858	131 237 746
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017			-			2 552 326		10 074 532	(12 626 858)	-
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)						7 750 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016								(9 000 000)		(9 000 000)
Fusion Tsie Factoring				9 880 796				560 042		10 440 838
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 250 000)		1 250 000		-
Résultat au 31 décembre 2017									13 641 046	13 641 046
Solde au 31 décembre 2017	45 000 000	25 425 212	4 500 000	10 870 951	-	15 457 184	3 776 843	27 648 394	13 641 046	146 319 630
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018						2 000 000		11 641 046	(13 641 046)	-
Réintégration prime d'émission		(7 075 000)						7 075 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 925 000)		1 925 000		-
Résultat au 31 Décembre 2018									10 455 834	10 455 834
Solde au 31 décembre 2018	45 000 000	18 350 212	4 500 000	10 870 951	-	15 532 184	3 776 843	39 289 440	10 455 834	147 775 464

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
<u>Intérêts conventionnels</u>	89 022 950	74 210 211
<u>Intérêts intercalaires</u>	590 440	399 462
<u>Intérêts de retard</u>	2 133 488	1 553 746
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	91 746 878	76 163 419
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(862 687)	(694 568)
. Intérêts de retard	(393 109)	(381 740)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	620 189	295 920
. Intérêts de retard antérieurs	362 056	614 296
<u>Variation des produits réservés</u>	(273 551)	(166 092)
<u>Total des revenus de leasing</u>	91 473 327	75 997 327

NOTE 17 - RENENU DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Commission de factoring	5 000 196	4 763 925
Intérêts de financement	13 068 829	10 392 265
Autre commission de factoring	358 419	293 460
Total	18 427 444	15 449 650

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	404 908	282 569
- Commissions d'assurance	1 070 746	951 527
- Autres produits d'exploitation	1 233 718	876 304
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>2 709 372</u>	<u>2 110 400</u>

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Intérêts des emprunts obligataires	20 854 114	19 287 487
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	23 935 793	13 659 639
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	16 507 278	13 475 525
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	747 512	664 773
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>62 044 697</u>	<u>47 087 424</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	4 589 464	3 002 414
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	5 441 152	2 376 276
- Pénalités fiscales et sociales	4 212	2 760
- Pertes de change	47 725	108 086
- Gains de change	(221 219)	(297 360)
- Autres charges financières	143 411	96 425
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>10 004 745</u>	<u>5 288 601</u>
<u>Total général</u>	<u>72 049 442</u>	<u>52 376 025</u>

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Commissions servies export	4 912	3 011
Commissions servies domestique	136 080	220 013
Commissions servies apporteurs	25 302	29 623
<u>Total</u>	166 294	252 647

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Produits des participations	4 371 052	4 725 516
- Produits des titres Immobilisés	2 073 868	426 611
- Revenus des autres créances immobilisées	69 157	77 350
- Revenus des valeurs mobilières de placement	8 309	3 598
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	5 237 800	-
<u>Total</u>	11 760 186	5 233 075

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Salaires et complément de Salaires	11 168 310	10 548 771
- Bonus	900 000	1 090 538
- Indemnités représentatives de frais	350 901	267 048
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	2 342 144	2 123 119
- Autres charges sociales	503 189	754 309
<u>Total</u>	15 264 544	14 783 785

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Achat de matières et fournitures	158 190	224 224
<u>Total des achats</u>	158 190	224 224
- Locations	287 313	249 287
- Charges locatives et de copropriété	161 275	188 755
- Entretien et réparations	489 078	434 305
- Primes d'assurances	128 626	81 691
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	961 183	881 082
<u>Total des services extérieurs</u>	2 027 475	1 835 120
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 947 688	1 887 118
- Publicités, publications, relations publiques	326 790	642 972
- Déplacements, missions et réceptions	949 869	976 767
- Frais postaux et de télécommunications	350 184	437 748
- Services bancaires et assimilés	671 046	527 537
- Transfert de charges (frais bancaires)	(37 847)	(39 217)
- Transfert de charges (frais de justice)	(10 992)	(12 155)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	4 196 738	4 420 770
- Jetons de présence	77 760	93 760
- Autres charges d'exploitation	19 485	55 615
<u>Total des charges diverses</u>	97 245	149 375
- Impôts et taxes sur rémunérations	338 135	321 204
- T.C.L	256 607	219 685
- Droits d'enregistrement et de timbres	57 311	45 001
<u>Total des impôts et taxes</u>	652 053	585 890
<u>Total général</u>	7 131 701	7 215 379

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT

DES CREANCES RADIEES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	10 202 647	8 174 012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	596 798	852 418
- Dotations aux provisions collectives	1 957 000	663 100
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(7 002 596)	(7 099 392)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(375 865)	(365 923)
- Créances abandonnées	(43)	3 371
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(3 371)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>5 377 941</u>	<u>2 224 215</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	662 925	688 082
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 045 851	953 588
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	58 283	58 282
<u>Total</u>	<u>1 767 059</u>	<u>1 699 952</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	3 855 055	398 239
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	25 740
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	(12 896)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 245 712)	(534 882)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	861 966	-
<u>Total</u>	3 471 309	(123 799)

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	181 982
- Dotations aux provisions pour risques et charges	3 500 000	600 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
<u>Total</u>	3 486 204	768 186

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	9 465	132 570
- Produits sur assistance technique MLA	370 000	363 000
- Autres produits	17 602	79 094
<u>Total</u>	397 067	574 664

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	16 851	386 745
<u>Total</u>	16 851	386 745

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Bénéfice comptable	16 036 051	19 781 980
<u>A réintégrer</u>		
- Dotations aux Provisions comptables	20 111 500	10 895 491
- Plus Value de fusion	527 408	527 408
- Diverses charges non déductibles	976 422	465 330
- Provisions fiscales constituées en 2015/2014 pour affaires douteuses	6 061 955	5 730 756
<u>A déduire</u>		
- Reprises sur provisions comptables	1 259 508	548 678
- Dividendes	8 868 348	3 592 444
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2015/2014 pour affaires douteuses	6 061 955	5 730 756
Bénéfice fiscal avant provisions	27 523 525	27 529 087
Provisions pour créances douteuses	12 756 445	9 689 530
Provisions pour dépréciation de titres cotés	355 055	25 740
Bénéfice fiscal	14 412 025	17 813 817
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	-	2 000 000
Base imposable	14 412 025	15 813 817
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	5 044 209	5 534 836
Impôt sur les sociétés	5 044 209	5 534 836
- Report d'impôt début de période	-	(194 451)
- Acomptes provisionnels payés	(4 957 818)	(3 984 589)
- Retenues à la source	-	(4 927)
- Avances d'impôts sur importations	-	(4 178)
Impôt à payer (report)	86 391	1 346 690
Contribution conjoncturelle	576 481	790 691
Contribution sociale de solidarité des sociétés	144 120	-

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Impayés sur créances de leasing en début de période	28 552 504	26 203 266
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(37 612 269)	(28 552 504)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(11 214 925)	(8 575 802)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	9 767 650	11 214 925
- Plus ou moins values sur relocation	(1 002 452)	(1 342 047)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(8 258 025)	(7 021 420)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	9 718 930	8 258 025
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 717 538)	(3 789 703)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 438 157	4 717 538
- TVA collectée	81 981 689	66 598 645
- Loyers encaissés	476 570 255	413 636 873
- Intérêts de retard	2 133 488	1 553 746
- Créances virées en Pertes	43	(3 371)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 096 844	1 491 883
- Remboursements anticipés	18 959 289	14 411 199
- Produits sur Cessions anticipées	404 908	282 569
<u>Encaissements reçus des clients</u>	570 818 548	499 083 822

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Encours de Financement des adhérents en début de période	107 994 661	97 071 452
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(103 504 521)	(107 994 661)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(677 949)	(876 449)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	597 949	677 949
- Financement des adhérents (TND + €)	372 091 307	358 470 437
- Produits à recevoir en début de période	3 143	34 180
- Produits à recevoir en fin de période	(3 196)	(3 143)
- Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
- Produits perçus d'avance en fin de période	280 250	90 753
- Revenus du factoring	18 427 444	15 449 650
- Récupération frais bancaires	37 847	39 217
- Récupération frais de justice	10 992	12 155
- TVA collectée Factoring	999 880	895 718
- Remboursement des factures à apurer en début de période	(161 435)	(133 216)
- Remboursement des factures à apurer en fin de période	-	161 435
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	396 005 619	363 804 724

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de pér	92 839 926	52 386 149
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de périod	(51 840 649)	(92 839 926)
- Fournisseurs, avances en début de période	(253 520)	(1 537 695)
- Fournisseurs, avances en fin de période	824 121	253 520
- Investissements pour financement de contrats de leasing	414 347 696	537 633 911
- TVA sur Investissements	63 183 002	75 469 590
Décaissements pour financement de contrats de leasing	519 100 576	571 365 549

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 31 décembre 2018		Fin de période
		Utilisations	Rembourse ments	
Crédit à court terme UTB	164 164	26 740		190 904
Crédit à court terme BTE	1 558 107	7 093 634	8 177 685	474 056
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	22 000 000	22 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	10 000 000	2 000 000	10 000 000	2 000 000
Ligne d'avance BTE	3 000 000	5 000 000	5 000 000	3 000 000
Ligne d'avance UIB	10 000 000	2 000 000	12 000 000	0
Ligne d'avance AMEN BANK	0	1 000 000	494 659	505 341
Ligne d'avance BH	2 000 000	8 216 330	2 216 330	8 000 000
	37 722 271	47 336 704	59 888 674	25 170 301
Placement CD	0	(2 500 000)	(2 500 000)	0
	37 722 271	44 836 704	57 388 674	25 170 301

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(106 628)	(7 232)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	263 219	106 628
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(98 993)	(67 232)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	93 261	98 993
- Charges constatées d'avance en début de période	(1 100 693)	(184 993)
- Charges constatées d'avance en fin de période	1 356 396	1 100 693
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	1 285 001	1 118 411
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(2 293 713)	(1 285 001)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	11 269	(1 814)
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(30 590)	(11 269)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	938 752	697 849
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(938 928)	(938 752)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	1 392 001	785 870
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(1 182 280)	(1 392 001)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	262 460	140 093
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(260 972)	(262 460)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	1 167 976	789 233
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(494 088)	(1 167 976)
- C.N.S.S en début de période	676 846	445 531
- C.N.S.S en fin de période	(813 080)	(676 846)
- Diverses Charges à payer en début de période	2 732 674	761 027
- Diverses Charges à payer en fin de période	(841 609)	(2 732 674)
- Compte courant STIF en début de période	(1 148 572)	-
- Compte courant STIF en fin de période	99 122	1 148 572
- Prêts accordés au personnel au cours de la période	562 200	626 325
- Remboursements sur prêts au personnel	(714 801)	(472 878)
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	(487 220)	(81 741)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	287 956	487 220
- TVA, payées sur biens et services	1 572 399	1 172 620
- Charges de personnel	15 264 544	14 783 784
- Autres charges d'exploitation	7 131 701	7 215 379
- Impôts et taxes fournisseurs	(652 053)	(585 890)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	23 933 557	21 609 469

NOTE 35 - INTERETS PAYES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Frais d'émission d'emprunt		939 026
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	(1 805 900)	-
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	1 539 294	-
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	57 616	103 808
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(72 932)	(57 616)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11 345 706	11 221 237
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(12 937 516)	(11 345 706)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	3 289 642	1 722 317
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(3 774 816)	(3 289 641)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	3 933 019	3 135 300
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 583 695)	(3 933 019)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	-	9 450
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	-
- Charges financières	72 911 408	52 376 025
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(606 489)
<u>Intérêts payés</u>	<u>70 901 826</u>	<u>50 274 692</u>

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	2 137 381	3 048 652
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	(806 993)	(2 137 381)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	134 394	98 882
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(131 885)	(134 394)
- TVA à payer en début de période	69 065	78 448
- TVA à payer en fin de période	(3 596 145)	(69 065)
- TVA non déductible	380	4 202
- TVA payées	7 303 618	802 680
- Impôts et taxes fournisseurs	652 053	585 890
- Impôts sur les bénéfices	5 764 810	6 325 527
<u>Impôts et taxes payés</u>	<u>11 526 678</u>	<u>8 603 441</u>

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Produits à recevoir des tiers en début de période	3 750 711	1 241 724
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(1 485 744)	(3 750 711)
- Autres comptes débiteurs en début de période	280 578	550 020
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(7 491 280)	(280 578)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	-	(89)
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	-
- GIEFCA en début de période	62 882	50 648
- GIEFCA en fin de période	-	(62 882)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	4 479	48 277
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(12 529)	(4 479)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	23 457	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	(23 457)	(23 457)
- Comptes d'attente en début de période	626 685	959 889
- Comptes d'attente en fin de période	(600 902)	(626 685)
- Placements en titres en début de période	152 578	173 767
- Placements en titres en fin de période	(163 443)	(152 578)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(2 249 230)	(1 274 072)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	2 396 920	2 249 230
- Apport de fusion autres comptes débiteurs	-	(208 000)
- Apport de fusion liquidités	-	(12 234 069)
- Produits des placements	11 760 186	5 233 075
- Autres produits d'exploitation	2 304 464	1 827 831
- Autres gains ordinaires	387 602	442 094
- Autres pertes ordinaires	(16 851)	(386 745)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	9 707 106	(6 204 616)

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Investissements en Immobilisations incorporelles	1 680 083	281 282
- Investissements en Immobilisations corporelles	1 411 064	1 087 078
- Régularisation TVA sur transfert immobilisations corporelles		
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	3 091 147	1 368 360

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Cessions d'immobilisations corporelles	81 342	172 704
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	9 465	132 570
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	90 807	305 274

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Titres de participation libérés au cours de la période	133 810	6 341 732
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	2 000 000	-
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	2 133 810	6 341 732

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	1 875 000	2 077 653
- Titres de participations cédés au cours de la période	2 212 849	81 800
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(1 155 000)	(782 653)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	700 000	1 155 000
- Plus values sur cession de titres de participations	-	104 903
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	3 632 849	2 636 703

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Dividendes et tantièmes	9 000 000	9 600 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	22 842	21 608
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(25 391)	(22 842)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	8 997 451	9 598 766

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Banques	1 271 722	1 642 811
- Caisses	19 242	15 389
- Banques, découverts	(30 245 801)	(23 897 500)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	(28 954 837)	(22 239 300)

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société « Tunisie Leasing » et de la société absorbée « Tunisie Factoring » au titre de la période allant de 2014 à 2017.

Les résultats de la vérification fiscale ont été adressées à la société qui a répondu sur les chefs de redressements soulevés. Suite à plusieurs discussions avec les vérificateurs, la société a conclu un arrangement avec l'administration fiscale tout en bénéficiant de l'article 73 de la loi de Finance 2019 aboutissant au paiement d'un montant de 6 253 KDT. Ce montant est payé sur la base d'un échéancier trimestriel de Cinq ans.

NOTE 45 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 46 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2018, TLF a mis en force 11 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 695 KDT
La marge brute réalisée en 2018 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 172 KDT.

Au 31 décembre 2018, l'encours financier s'élève à 13 927 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2018 s'élèvent à 267 179 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 2 500 000 DT qui a été souscrit en 2017, s'élève à 67 616 DT.

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 3 500 000 DT qui a été souscrit en 2018, s'élève à 118 509 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 000 DT.

Un huitième avenant a été signé le 03 Avril 2018 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2018 sont arrêtés à un montant de 168 000 €. Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 000 DT.

Tunisie Valeurs

Le conseil d'administration réuni le 27 Mars 2018 a autorisé la société à céder 233 420 actions représentant 11,71 % du capital de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 6 451 KDT.

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TLF ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2018 s'élèvent à 456 695 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2018 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 1 602 DT.

Au 31 décembre 2018, l'encours financier s'élève à 1 805 631 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 29 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 207 633 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2018 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 15 167 DT.

Au 31 décembre 2018, l'encours financier s'élève à 1 179 588 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt

Tunisie Leasing a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 243 500 KDT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève 2 883 KDT

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société TLF a acquis trois places de parking auprès de la société MAKETEB HORCHANI pour un montant total de 45 KDT HT

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2018 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 124 KDT.

Au 31 décembre 2018, l'encours financier s'élève 1 714 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 269 KDT

AMEN BANK

Au 31 décembre 2018, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 15 546 KDT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 40 482 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2018 s'élève à 160 KDT (HT).

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

TLF et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de TLF viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

TLF a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 99 122 DT à la fin de l'exercice 2018.
- La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2018 s'élève à 31 797 DT.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en juin et novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et

soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
 Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
<i>Avantages à court terme</i>	270 768	-	597 835	71 013	213 115	24 567	220 174	20 094	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>			3 975		1 203		1 394			
Total	270 768	-	601 809	71 013	214 318	24 567	221 569	20 094	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 147 775 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 456 KDT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 44 « Note sur les contrôles fiscaux » des états financiers, qui décrit :

- L'incertitude relative à l'issue future des deux affaires liées aux contrôles fiscaux de la société absorbée « Tunisie Factoring » pour des montants respectifs de 77 KDT et 476 KDT. Ces montants sont provisionnés dans les états financiers ;
- L'arrangement avec l'administration fiscale, suite aux résultats des vérifications fiscales, aboutissant au paiement d'un montant de 6 235 KDT sur la base d'un échéancier trimestriel de 5 ans.

Cette observation ne modifie pas notre opinion.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des États Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing et Factoring s'élèvent au 31 décembre 2018 à 109 901 KDT et représentent 88% du total des produits d'exploitation. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société,

nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing et Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Réaliser des tests de contrôle pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- Effectuer une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de Leasing et du secteur de Factoring ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle et des acheteurs factorés dans le bilan de la société (92%) et de celle du coût du risque associé (dotation de 5 378 KDT) dans le résultat de l'exercice. Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers 2.4 et 2.5, ainsi que dans les notes explicatives 4 et 5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société ;

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement nets de provision s'élèvent à 61 161 KDT au 31 décembre 2018 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué au niveau de la note 2.7 « Portefeuille titres » de la section « Principes et méthodes comptables appliqués ».

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est une question clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing & Factoring et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

-Apprécier les procédures de contrôle mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;

-Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;

-Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.4 Estimation des provisions pour risques et charges

Question clé de l'audit

Comme indiqué au niveau de la note 2.12 « Provisions pour risques et charges » aux états financiers, compte tenu de l'exposition de la société à des risques divers et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques et charges constitue un point clé de notre audit.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont notamment consisté à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour recenser l'ensemble des risques ;
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre d'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques et charges ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou

la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

-Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

-Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

-Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

-Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

-Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

-Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

-Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 avril 2019

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2018**

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Convention et opération de nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring réuni le 27 mars 2018 a autorisé la cession de 233 420 actions représentant 11,71 % du capital de la société « Tunisie Valeurs » pour un montant total de 6 451 KDT engendrant une plus-value de cession des titres pour 5 237 KDT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018 :

1. Tunisie Leasing & Factoring a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013, n°5 du 25 août 2015, n°6 du 22 mars 2016, n° 7 du 29 août 2017 et n°8 du 03 avril 2018.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 décembre 2018.
Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 KDT.

2. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing & Factoring, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing & Factoring de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing & Factoring viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Le transfert juridique des titres MLA objet de la convention de portage n'est pas encore effectué.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

3. Tunisie Leasing & Factoring a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing & Factoring dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes, qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'exercice 2018 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2018.

4. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société de céder 5% du capital de Tunisie valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008.
5. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunéré au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 99 KDT à la fin de l'exercice 2018

La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2018 s'élève à 32 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par le comité de rémunération réunis en juin et novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G.</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	270 768	-	597 835	71 013	213 115	24 567	220 174	20 094	131 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (*)			3 975		1 203		1 394			
Total	270 768	-	601 809	71 013	214 318	24 567	221 569	20 094	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 02 avril 2019

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOU

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited